



CHAL'INFOS

JUIN 2016

Mairie de Chaleins

N° 19





A CHALEINS

FORUM DES ASSOCIATIONS

dimanche 11 septembre 2016

de 9h à 12h
A la salle polyvalente

Les associations de Chaleins seront présentes lors de cette matinée, pour vous faire découvrir leurs activités

Buvette organisée par le sou des Ecoles

Organisée par la commission Sports, Loisirs, Jeunes et Culture



EDITORIAL

Suite à six mois de formation sur le tas, Mme Christelle GUICHON remplacera Mme Marie-Claude ANJOLRAS d'ici quelques jours et nous lui souhaitons bon vent. Elle sera accompagnée de Mme Christine BRILLANT, à temps plein partagé avec Messimy sur Saône. Ce nouveau duo, comme l'ancien, devrait satisfaire administrativement l'ensemble des Chalinois. C'est aussi le devoir de l'ensemble des agents de la commune. Je vous demande d'être indulgents.

Moins réjouissant mais nécessaire, les élus ont dû procéder à une augmentation des taux d'imposition lors de la mise en place du budget. Nous nous étions engagés à la faire face aux remarques des services de l'Etat en cours d'année 2015. Un audit financier incitait également les élus à cet ajustement. Une bonne note toutefois, les taux n'avaient pas subi de hausse depuis neuf ans.

Le lotissement communal, les Tournesols, sortira de terre cette fin d'année avec cinq lots à construire en centre bourg ainsi qu'un lotissement privé de trois lots en Vallières.

Notre document d'urbanisme sera modifié en cours d'année 2016, avec principal sujet modificatif le passage de la zone 2AU, route du Chavaleins, en 1AU, ouvrant ainsi cette zone à l'urbanisation. Naîtront sur ce lieu 130 logements dans les cinq ans à venir, logements de différentes natures, maisons individuelles, maisons individuelles accolées, petits collectifs en R+1. Le règlement sera également revu dans la limite de ce qui est possible lors d'une modification. Une enquête publique se déroulera fin août-début septembre.

Des travaux de revêtement de voirie seront réalisés cet été par la Communauté de Communes en zone artisanale ; ainsi que par la commune, sur le chemin de Villette et la rue des Prades au lotissement des Vallières.
Eolien :

- Suite au dernier conseil municipal du 2 juillet 2016,
- Suite à de multiples échanges avec la Communauté de Communes, qui reste inflexible sur le reversement de la dotation annuelle d'environ 50 000 €, à la commune,
- à la position du Conseil Départemental en matière de tourisme en Val de Saône,
- à la non délivrance de permis de construire à ce jour,
- à la non signature de convention de passage de réseau de surplomb sur les voies communales ou rurales,
- au refus des élus de prendre en compte par bail emphytéotique sur 40 ans le versement de 50 000 € annuel en compensation de la somme non versée par la Communauté de communes,
- Mr le Maire ayant proposé le huis clos, accepté à l'unanimité des membres, la salle est évacuée.
- Un vote à bulletins secrets a lieu avec comme indication « pour ou contre la continuité du développement éolien sur les communes de Chaleins ».

Les élus se prononcent à l'unanimité contre la continuité du développement éolien à Chaleins.

Suite à cette courte rétrospective sur les six mois écoulés, à la veille des congés d'été, je vous souhaite un repos bien mérité quel que soit le lieu avec famille et amis.

Bonnes vacances
Votre Maire
Gilbert GROS

14 JUILLET 2016

**La communauté de Communes Montmerle 3 Rivières organise une cérémonie le 14 juillet à 10 h 30 à
GENOUILLEUX**

Les habitants de toutes les communes de la CCM3R sont cordialement invités.



A partir du 1^{er} juillet 2016,

Le secrétariat de mairie sera ouvert :

Les mardis de 15 h à 19 h

Les jeudis de 15 h à 18 h

Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois de 9 h à 12 h.

Les permanences du Maire se tiendront :

Les mardis de 17 h à 19 h

Les jeudis de 17 h à 18 h 30

Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois de 9 h à 12 h 30

SOMMAIRE

2	Forum des associations
3	Editorial
5	Comptes rendus du Conseil Municipal
19	Activités périscolaires
20	CPINI
21	Ecole
22	Sou des Ecoles
23	Infos foot
24	La 7 extra
24	Club Tennis
24	Pinceaux en couleurs
25	Vivre en forme
25	Wing Tsun Self Défense
25	Sté de pêche
26	Comité de Jumelage
26	ADMR
27	Comité des Fêtes
27	SMICTOM
28	Service jeunesse
29	Tranche passerelle
29	Calendrier des Fêtes
30	Avis et Rappels

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 09 NOVEMBRE 2015 à 20 heures.

PRESENTS : MMES et MRS GROS Gilbert
DAMOUR Marie-Claude, PREVOT Jean-Paul,
SALVETTI Catherine, JAMBON Michelle,
ANSOUD Patrice, LAPRAS Claude,
THÊTE Lydia, BEROUD Jean-Philippe,
RAPHOZ Dominic, RICARD Laëtitia,
SEZNEC Nolwen.

ABSENTS EXCUSES : Sandra MONDON,
pouvoir à Michelle JAMBON –
Christian CARDON, pouvoir à M. le Maire.

➤ SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE – NOUVEAU PERIMETRE INTERCOMMUNAL.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe ») prévoit le renforcement des intercommunalités, plus intégrées, de plus grande dimension, pour exercer davantage de compétences dans un espace cohérent correspondant aux bassins de vie et favorisant la solidarité financière et territoriale.

La loi fixe les modalités et le calendrier d'élaboration et d'approbation d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale pour une mise en œuvre au plus tard le 1^{er} janvier 2017. La constitution d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre doit regrouper au moins 15 000 habitants.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur le Préfet, après s'être inspiré et repris dans son intégralité les souhaits des membres du bureau de notre intercommunalité, a présenté le 12 octobre 2015 le projet d'un futur schéma départemental de coopération intercommunal (CDCI).

Ce schéma prévoit à l'échéance du 1^{er} janvier 2017 un rapprochement de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières (11272 habitants) avec la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne (8428 habitants), située au nord en bord de Saône, rive gauche.

Par courrier reçu le 19 octobre 2015, Monsieur le Préfet demande au Conseil Municipal de formuler

son avis sur ce projet de fusion dans un délai de deux mois à compter de la réception de son courrier.

Le projet définitif de schéma départemental de coopération intercommunale sera notifié aux communes par Monsieur le Préfet entre le 1^{er} avril 2016 et le 15 juin 2016 ; une nouvelle délibération des conseils municipaux sera nécessaire avant la mise en œuvre du schéma le 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le problème de la représentativité : il n'y aura plus qu'un seul délégué par commune !

Puis Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu en recommandé le 06.11.2015 émanant de Monsieur le Préfet de région sous le couvert de Monsieur le Préfet de l'Ain, qui va même plus loin, en encourageant nos deux communautés de communes Montmerle 3 Rivières et Val de Saône Chalaronne à rejoindre les communautés de communes Saône Beaujolais et Haut Beaujolais au 01.01.2017, en prévoyant un regroupement avec la Communauté de Communes Mâconnais Beaujolais en 2020.

Chaleins se retrouverait alors au sud de ce périmètre et on pourrait éventuellement remettre en cause notre adhésion.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier sera fait par la communauté de communes CCM3R sur cette proposition, une fois que la commune de Montmerle sur Saône se sera positionnée.

Il convient maintenant de donner un avis sur le rapprochement de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières avec Val de Saône Chalaronne :

- Considérant l'identité Val de Saône rive gauche préservée,
- Considérant les enjeux communs : développement économique et touristique,
- Considérant la prise en compte du souhait des élus de ne pas rejoindre les territoires « Dombes »,
- Considérant la prise en compte d'une future intercommunalité à l'échelle humaine, constituée de communes de démographie sensiblement identique,
- Considérant la demande qui est imposée

par la loi : atteindre 15 000 habitants pour un territoire comme le nôtre,

- Considérant la similitude dans les compétences de chacune des deux intercommunalités, Montmerle Trois Rivières et Val de Saône Chalaronne,

- Considérant les compétences convergentes en matière d'assainissement,

- Considérant le souhait de nos contribuables de ne pas créer d'impôts nouveaux, les taux d'imposition actuels de nos communes étant sensiblement identiques,

- Considérant l'appartenance des deux communautés de communes au même syndicat SCOT et peut-être dans un deuxième temps, le rattachement de notre commune au syndicat de Rivières de la Chalaronne (SRTC),

- Considérant que cette fusion à dimension humaine pour les élus, mais aussi pour le personnel de chacune des intercommunalités pourrait plus facilement s'envisager dans une compréhension réciproque d'aménagement de ce futur territoire Val de Saône,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, malgré l'absence du bassin de vie de notre commune, situé plus au sud de cette future intercommunalité :

- Emet par solidarité un avis favorable au projet de fusion de la Communauté de Communes Montmerle Trois Rivières avec la Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne proposé par Monsieur le Préfet de l'Ain dans son projet de schéma présenté le 12 octobre 2015 à la CDCI de l'Ain.

- Evoque le souhait fort de ne pas rejoindre d'autres intercommunalités par la contrainte, et si tel était le souhait du législateur, qu'il soit avant tout tenu compte du bassin de vie de notre commune située à l'extrême sud de cette future intercommunalité.

- Demande le maintien de notre commune dans le syndicat des ordures ménagères SMICTOM pour la qualité du service apporté aux usagers.

➤ **PRISE EN CHARGE de L'ALIMENTATION 3 LOTS.**

Une division de terrain « En Vallières », en trois lots à construire, est prévue. Il faut donc prévoir l'alimentation électrique et les réseaux. Le Syndicat d'électricité (SIEA) propose d'alimenter en

électricité en limite des trois parcelles avec apport de logettes et le branchement en souterrain à partir du VC1. Pour cela, la collectivité est sollicitée pour l'extension du réseau financièrement pour 50 % du coût de l'alimentation, le SIEA prenant 50 % à sa charge. Le maire a pris contact avec les propriétaires du terrain, avant d'apporter une réponse au SIEA.

Il a eu par mail l'accord de principe de la famille pour que celle-ci prenne en charge les 50 % restants en les remboursant à la commune.

L'assemblée donne son accord à M. le Maire pour continuer ce dossier. Nous restons dans l'attente du devis du SIEA, qui sera communiqué à la famille pour acceptation écrite du remboursement.

➤ **SUPPRESSION DES CCAS.**

Information donnée par le trésorier : à savoir que dans le cadre de la loi NOTRe, l'article 79 permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur CCAS. L'action du CCAS peut être reprise par la commune dans le cadre d'une commission ou d'un comité consultatif.

Le CCAS existe depuis 1926 et s'appelait alors « bureau de bienfaisance ».

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de conserver le CCAS tel qu'il existe.

➤ **ANALYSE FINANCIERE.**

Une rencontre avec les services de la préfecture a eu lieu pour faire le point sur les dépenses de fonctionnement, notamment de personnel et l'endettement face aux baisses des dotations de l'Etat et les perspectives d'avenir.

Le Maire informe avoir suivi une formation organisée par l'association des maires ruraux, à laquelle il a assisté avec Mme Damour ; ils ont pu avoir la démonstration par la société Localnova d'un audit financier d'une commune, avec les analyses en découlant. Tous les deux ont jugé cette formation très intéressante et nécessaire dans les conditions actuelles de baisses des dotations de l'Etat. Ils proposent donc de faire réaliser par la société Localnova une analyse financière de notre commune, analyse rétrospective sur les trois dernières années, l'année en cours et analyse prospective pour les prochaines années.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour faire réaliser cette analyse financière (rétrospective et prospective) par la société Localnova au prix de

800 € HT. Pour une bonne gestion, cette analyse peut se faire tous les ans.

SMICTOM

Au sein de notre intercommunalité actuelle, nous dépendons de deux syndicats d'ordures ménagères, le SMIDOM (Thoissey) pour 6 communes et le SMICTOM (Trévoux) pour Chaleins et Messimy sur Saône. Si nos communes rejoignent le SMIDOM, le SMICTOM disparaîtrait car son périmètre recouvrerait alors exactement le périmètre de l'intercommunalité Dombes Saône Vallée.

Le SMICTOM demande à nos 2 communes de les soutenir.

Après un rappel des compétences de chacun et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le maintien de notre commune dans le syndicat des ordures ménagères SMICTOM pour la qualité du service apporté aux usagers.

➤ AVIS SUR PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport et du projet de schéma de mutualisation des services définissant le cadre d'application et les objectifs ainsi qu'un plan d'action de mutualisation à échéance au 31/12/2016 et des pistes de réflexion pour une mutualisation à partir du 01/01/2017, le Conseil Municipal devant émettre un avis.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services.

➤ QUESTIONS DIVERSES.

Patrice Ansoud :

- rappelle la cérémonie du 11 novembre et demande aux membres de la commission Fêtes et Cérémonie d'être présents pour l'organisation, mise en place sono et vin d'honneur.

- Donne les grandes lignes du Téléthon prévu le 04/12/2015. La boulangerie Ricard fait don du pain pour les hot dog, la boucherie du Terroir (M. Hyvernat) et la charcuterie fermière (M. Thête) font don des saucisses.

Marie-Claude Damour :

- donne compte rendu de la dernière réunion du SMICTOM. Le sytraival met à disposition

gratuitement 9000 sacs de pré collecte plus petits et plus résistants pour le verre, disponibles en mairie.

- S'est rendu à l'inauguration des nouveaux bureaux du SMICTOM avec Patrice Ansoud.

SEANCE du 14 DECEMBRE 2015 à 20 heures.

PRESENTS : MMES et MRS GROS Gilbert, DAMOUR Marie-Claude, PREVOT Jean-Paul, JAMBON Michelle, CARDON Christian, ANSOUD Patrice, LAPRAS Claude, THÊTE Lydia, RAPHOZ Dominic, RICARD Laëtitia, SEZNEC Nolwen.

ABSENTS EXCUSES : Catherine SALVETTI, pouvoir à Marie-Claude DAMOUR – Jean-Philippe BEROU, pouvoir à Laëtitia RICARD – Sandra MONDON, pouvoir à Michelle JAMBON.

A la lecture du compte rendu précédent monsieur le Maire apporte quelques précisions :

- Intercommunalité : Le conseil communautaire a délibéré dans le sens de ne pas rejoindre pour l'instant le Beaujolais.

- Le SMIDOM souhaite que les communes de Chaleins et Messimy sur Saône le rejoignent et a donc voté défavorablement sur le fait que nos communes restent avec le SMICTOM comme souhaité.

➤ SECRETARIAT DE MAIRIE.

Le poste de rédacteur créé pour le remplacement de Mme Anjolras ne sera pas modifié : il correspond tout à fait à l'emploi. L'agent, Mme Guichon, nouvellement employée depuis Août à mi-temps en renfort au secrétariat a donné satisfaction. Son contrat sur son deuxième mi-temps sur Bourg à la DDPP se terminant à fin décembre, Monsieur le Maire propose que nous la gardions et qu'elle soit formée par Mme ANJOLRAS.

Il y aura donc deux agents à plein temps et un agent à mi-temps au secrétariat jusqu'à fin juin pour revenir à un agent à plein temps, Mme Guichon, et un agent à mi-temps, Mme Brillant, à partir du 1^{er} juillet 2016.

➤ REDEVANCE OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer les redevances pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux à :

- 0.35 € le ml (montant plafond) pour les travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.

- 0.35 € le ml (montant plafond) pour les travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité.

➤ ALIMENTATION EP DES 3 NOUVEAUX LOTISSEMENTS.

Les 3 nouveaux lotissements (Domaine des Chanées, Clos du Village et Domaine de Vallière) n'étant toujours pas alimentés en éclairage public, suite au désengagement d'un syndicat, Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir pris la décision de faire poser un compteur et une horloge. Le branchement est prévu pour fin de semaine. Le compteur sera à la charge des colotis, l'électricité à la charge de la commune.

➤ ALIMENTATION DE 3 LOTS –

Un accord a été trouvé avec la famille Saint Cyr pour l'alimentation électrique de 3 nouvelles constructions, chemin de Chantegrillet. Il ne s'agit pas d'un lotissement mais de l'alimentation de 3 lots par division. Le devis du syndicat se monte à 9000 € TTC, soit 7500 € HT. Le syndicat prend 50% à sa charge, le solde, soit 3750 € sera à payer par la commune au SIEA, qui se fera rembourser par la famille selon leur accord par mail le 10 décembre 2015.

Le conseil, à l'unanimité décide l'émission d'un titre de recettes auprès des conjoints Saint Cyr pour obtenir le remboursement de cette somme avant les travaux, soit 3750 €.

➤ ESPACE FONCIER EX CUMA

Le premier projet, de construire sur cet espace 7 villas, est abandonné, il est remplacé par la vente du terrain viabilisé en 5 lots.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient le Cabinet Morel, géomètre pour la maîtrise d'œuvre, viabilisation et suivi du dossier.

- Désigne l'étude de Maître Richard à Montmerle sur Saône pour la commercialisation des 5 lots par convention de mandat avec Mme Petit.

- Fixe le prix de vente du lot à 100 000 € l'un et 95 000 € pour les 4 autres.

➤ FONCTIONNEMENT DES

COMMISSIONS.

Monsieur le Maire demande à ses membres si certains souhaitent changer de commissions ; cette option avait été prévue en début de mandat. Après un tour de table, chacun étant bien installé dans ses propres commissions, personne ne souhaite changer.

➤ QUESTIONS DIVERSES

Patrice Ansoud :

- réunion de la commission Fêtes et Manifestations le 04 janvier 2016 pour préparer la cérémonie des vœux.

- Résultat du téléthon : 1380 € le vendredi soir. Beaucoup de visiteurs et bonne participation des associations.

- Nouvelles recrues pour le CPINI, 2 pompiers militaires au Mont Verdun.

Monsieur le Maire :

- Informe que Chaleins est rattaché à la gendarmerie de Jassans au 1^{er} janvier 2016.

Marie-Claude Damour annonce la sortie du bulletin communal pour la semaine prochaine.

Jean-Paul Prévot informe d'un souci concernant l'emplacement des associations lors de leurs manifestations vers les commerces : être vigilant à ne pas gêner l'accès aux commerces. Une délimitation a été prévue.

Michelle Jambon

- informe que le SMICTOM lance une promotion sur les bacs à compost.

- Donne les résultats en gains de l'opération « à deux pas mon commerce ».

SEANCE du 03 mars 2016 – 20 h 30

PRESENTS : MMES et MRS GROS Gilbert, DAMOUR Marie-Claude, PREVOT Jean-Paul, SALVETTI Catherine, JAMBON Michelle, LAPRAS Claude, THÊTE Lydia, BEROUD Jean Philippe, RAPHOZ Dominic, RICARD Laëtitia, MONDON Sandra, SEZNEC Nolwen.

ABSENTS EXCUSES : Patrice ANSOUD, pouvoir à Mr Gilbert GROS, Maire – Christian CARDON, pouvoir à Jean Paul PREVOT.

➤ **AUGMENTATION DU DROIT DE PLACE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe le droit de place à 25 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2016.

➤ **NOUVEAU TARIF DE LOCATION**

SALLE POLYVALENTE AU 1^{ER} JUILLET 2016

Les tarifs de location de la salle polyvalente n'ont pas été modifiés depuis 2012 et il convient de les revoir. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le tarif de location de la salle polyvalente, au 1^{er} juillet 2016, comme suit :

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE
Applicable au 1^{er} juillet 2016

	<i>Petite salle</i>	<i>Grande salle</i>						
<i>Caution</i>	200 €	1 000 €						
<i>Locations aux Chalinois</i>	80 € le 1^{er} jour 30 € le 2^{ème} jour <i>Possibilité de prendre les clés le vendredi soir à partir de 19h si la salle est libre : 10 €</i>	250 € le 1^{er} jour 85 € le 2^{ème} jour <i>Possibilité de prendre les clés le vendredi soir à partir de 19h si la salle est libre : 30€</i>						
<i>Chalinois (réception familiale après Funérailles).</i>	gratuit							
<i>Associations de Chaleins</i> <i>-Manifestations à but non lucratif</i> <i>-Manifestations à but lucratif</i>	Gratuit 100 € +15 € dès le vendredi soir à partir de 19h si la salle est libre.	Gratuit 250 € + 30 € dès le vendredi soir à partir de 19h si la salle est libre.						
<i>THEATRE Jumelage, Comité des Fêtes</i>	Gratuit	200 € (manifestation) + 15 € par jour d'occupation pour préparation.						
<i>Associations intercommunales (but lucratif)</i> <i>ADMR, FCVS, FNACA, PAROISSE</i>	120 € + 20 € dès le vendredi soir à partir de 19 h si la salle est libre.	280 € +50 € dès le vendredi soir à partir de 19 h si la salle est libre.						
<i>Bal et repas dansant</i> <i>Associations chalinoises uniquement</i>	<i>Petite salle + grande salle</i> 400 €							
<i>Sociétés professionnelles locales</i>	100 €	330 € sans cuisine 350 € avec cuisine						
<i>Conscrits</i>	<i>Forfait Weekend Petite salle + grande salle : 400 €</i> <i>Lundi (si retinton) : 100 €</i>							
<i>Particuliers non chalinois</i>	320 € le 1^{er} jour 160 € le 2^{ème} jour	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><i>Avec chauffage</i></th> <th style="text-align: center;"><i>Sans chauffage</i></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">750 € le 1^{er} jour</td> <td style="text-align: center;">700 € le 1^{er} jour</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">320 € le 2^{ème} jour</td> <td style="text-align: center;">300 € le 2^{ème} jour</td> </tr> </tbody> </table>	<i>Avec chauffage</i>	<i>Sans chauffage</i>	750 € le 1^{er} jour	700 € le 1^{er} jour	320 € le 2^{ème} jour	300 € le 2^{ème} jour
<i>Avec chauffage</i>	<i>Sans chauffage</i>							
750 € le 1^{er} jour	700 € le 1^{er} jour							
320 € le 2^{ème} jour	300 € le 2^{ème} jour							
Si la salle est libre possibilité de louer dès le vendredi soir, uniquement pour installation : 80 €								

➤ **DISSOLUTION BUDGET ATELIER
RELAIS LES MELEZES AU 31.12.2015.**

Le bail de location-vente nous liant à la SCI LES MELEZES est terminé. La vente du bien ayant eu lieu par acte notarié en date du 03 février 2015, il convient de dissoudre le budget ATR LES MELEZES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de dissoudre le budget ATELIER LES MELEZES, avec effet au 31 décembre 2015.

➤ **ENCAISSEMENT DES CONCESSION
AU CIMETIERE SUR LE BUDGET
COMMUNAL.**

Comme il est demandé par la trésorerie, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que les montants des concessions au cimetière seront encaissés sur le budget principal de la commune pour toute vente à compter du 1^{er} janvier 2016.

➤ **ELABORATION PROJET PARC
NATUREL REGIONAL DE LA DOMBES
(PNR).**

Monsieur le Maire rappelle qu'une démarche pouvant aboutir à la création d'un parc naturel régional de la Dombes a été lancée il y a quelques années. Une association de préfiguration avait été créée, à laquelle la commune avait refusé d'adhérer fin 2013.

Considérant que notre situation géographique en bord de Saône à la hauteur de Villefranche sur Saône côté Ain fait que nous sommes éloignés de la Dombes et de plus hors périmètre Natura 2000. Il est décidé de ne pas délibérer pour l'instant mais d'adresser un courrier à M. le Président de la Région.

➤ **EOLIEN.**

Monsieur le Maire fait part de l'article paru récemment dans la presse. De son côté il a été sollicité par le Journal « Le Progrès » auquel il n'a pas voulu donné suite, car tant que le mât de mesure n'est pas installé, il n'y a rien de concret à dire. Il avait abordé le sujet lors des vœux.

PRESENTS : MMES et MRS GROS Gilbert, DAMOUR Marie-Claude, PREVOT Jean-Paul, SALVETTI Catherine, JAMBON Michelle, ANSOUD Patrice, LAPRAS Claude, THÊTE Lydia, BEROUD Jean-Philippe, RAPHOZ Dominic, RICARD Laëtitia, SEZNEC Nolwen.

ABSENTS EXCUSES : Sandra MONDON, pouvoir à Michelle JAMBON – Christian CARDON.

Monsieur le Maire présente les propositions de la Commission Finances pour le budget communal, notamment pour pallier aux baisses des dotations : abaisser les dépenses de fonctionnement ainsi que les subventions, augmenter les taux d'imposition inchangés depuis 9 ans, et de bloquer le montant des investissements à 80 000 € au total tous programmes confondus.

Monsieur le Maire a également fait un prospectif à 2020 faisant ressortir le dynamisme de la collectivité.

➤ **VOTE DU BUDGET PRINCIPAL**

• **BUDGET PRINCIPAL**

**AFFECTATION RESULTATS 2015
BUDGET PRINCIPAL**

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 du BUDGET PRINCIPAL s'élevant à 215 206.86 € à la résorption du déficit d'investissement pour 120 754.07 € et décide de reporter le solde de 94 452.79 € en fonctionnement au compte 002 du BP 2016.

IMPOTS LOCAUX 2016 – VOTE DES TAUX

L'augmentation du taux des trois taxes, préparée par la commission « finances » est présentée à l'assemblée comme suit :

	<u>Taux 2015</u>	<u>Taux 2016</u>
Taxe d'Habitation	11.27 % 12.27%	
Foncier bâti	11.27 %	13.27 %
Foncier Non Bâti	27.75 %	28.75 %.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux des 3 taxes pour l'exercice 2016 comme suit

	<u>Taux 2016</u>	<u>Produits attendus</u>
Taxe d'Habitation	12.27 %	166 013 €
Foncier bâti	13.27 %	159 373 €
Foncier Non Bâti	27.75 %	32 430 €

INVESTISSEMENTS 2016

MATERIEL DE BUREAU	
Armoires	701
Licences JVS	2 568
MATERIEL ECOLE	
Armoires	351
Vidéo projecteur	1 188
BATIMENTS	
Sécurisation école	3 341
Extincteur + plan	536
Mur ADMR	3 384
Toiture clocher	2 244
Bâtiments publics	28 091
VOIRIE	
Réfection voirie	37 596
Total	80 000

• VOTE DES CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS .

AUTRES CONTRIBUTIONS	BP
OBLIGATOIRES	35612
SIEL	265
SIAH	17000
SIEA	14000
ANTARES (pompiers)	350
ALLOCATION VETERANCE (pompiers)	3 400
AGENCE DEP D'INGENIERIE	597
SUBVENTION CCAS	1961
SUBVENTIONS	3 857
SOU DES ECOLES	800
AMICALE DES ANCIENS POMPIERS	150
CLUB LOISIRS AMITIES	170
ADMR	180
CANTINE	180
POMPIERS	1 000
TENNIS	190
ACADEMIE DOMBES	76
FOOT FCVS (Réfection de la pelouse)	
STE DE CHASSE	76
JUDO	70
ADAPEI	450
AVEMA	95
F.S.L.	370
ASSOC JSP Montmerle	50

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016-

BUDGET PRINCIPAL

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires, et après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du BUDGET PRINCIPAL, s'équilibrant en dépenses et recettes, à la somme de :

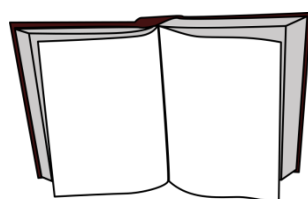
- 956 563 € pour la section de fonctionnement
- 475 219 € pour la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

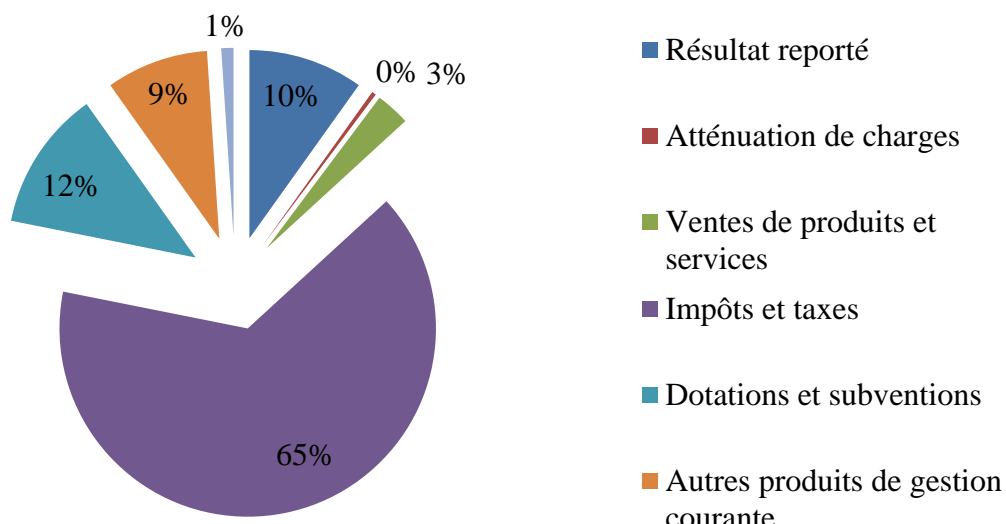
DEPENSES		RECETTES	
Crédits reportés	261 664	Affectation du résultat	12 754
Déficit investissement	89 508	FCTVA	29 000
Capital. Emprunt	91 800	Taxes d'Aménagement	50 000
Caution rendue	1000	Subvention d'investissement	70 000
Restes à réaliser	31 247	Caution reçue	1 000
		Virement de la sect. De fonct	204 565
TOTAL	475 219	TOTAL	475 219

SECTION DE FONCTIONNEMENT

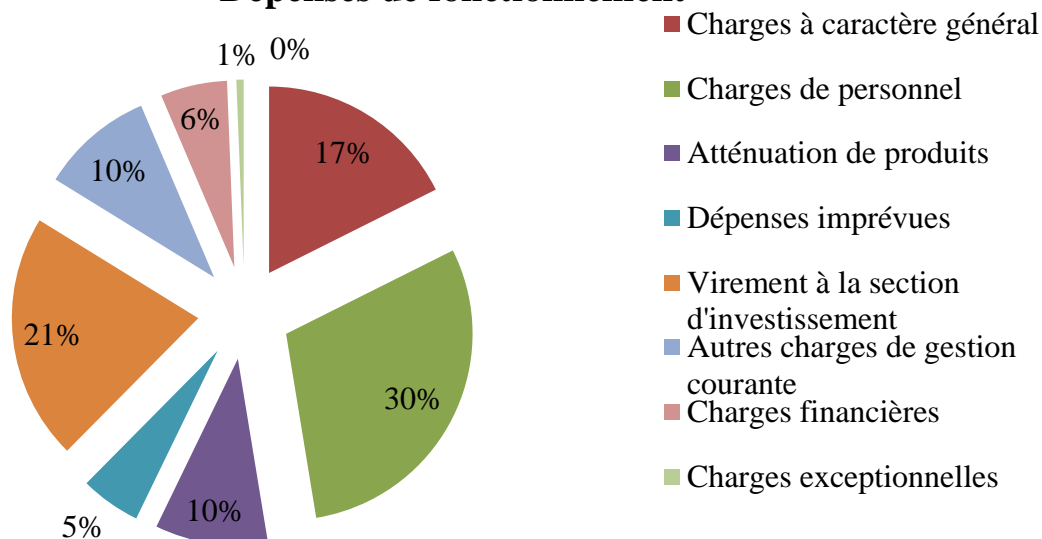
DEPENSES			RECETTES		
Charges à caractère général		168 530	Report à nouveau excédent		94 453
- Eau-Energie, Chauffage	25 450		Atténuation de charges		3 500
-Carburant-Combustible	2 000		-Remb Sécurité sociale	3500	
-Fournitures Pts équipements	6 800		Ventes de prest de services		28 200
- Fournitures administratives	6 200		- Ventes de concessions	600	
- Fournitures scolaires	6 500		- Occupation du dom. Public	600	
- Locations	12 500		-Redevance service périscolaire	12 000	
- Entretien bâtiments	18 300		-Autres redevances	15 000	
- Entretien voirie	23 000		Impôts et Taxes		621 257
- Entretien matériel	4 000		- Taxe foncières et habitation	357 816	
- Assurances	12 950		-Attribution de compensation	210 291	
- Honoraires, contentieux	11 400		- Taxe sur pylônes	25 000	
- Fêtes et cérémonies	2500		- Taxe droit de mutation	27 000	
-Formation	300		-OM, Droit de place	1 150	
-Affranchissement téléphone	7 500		Dot., subv. et participations		115 153
- Taxes foncières, autres	10 000		- Dotation forfaitaire	80 000	
-Cotisations (concours divers)	480		- Dotation solidarité rurale	17 000	
- Cot. à d'autres organismes	1 400		-Compens. ex Taxe Fonctière	5 760	
-Ind.au compta.(perception)	750		-Compens. Ex T. d'habitation	5 296	
-Contrat de maintenance	12 800		-Compens. TP	97	
-Prestation TAP	1 700		-Autres	7 000	
Frais de mission	2 000		Autres produits de gestion		84 000
Charges de personnel		285 000	- Revenus immeubles	64 000	
- Rémunération du personnel	184 330		-Excédent budget annexes	20 000	
- Charges sociales	100 670		Produits exceptionnels		10 000
Dépenses imprévues		50 000			
Virement section investis.		204 465			
Autres charges de gestion.		93 730			
- Indemnité	52 300				
- Contribution syndicats.	35 612				
- Subvention CCAS	1 961				
- Subventions associations	3 857				
Charges financières(int. Emp)		55 300			
Charges exceptionnelles		6 000			
Atténuation de produits		93 538			
TOTAL		956 563	TOTAL		956 563



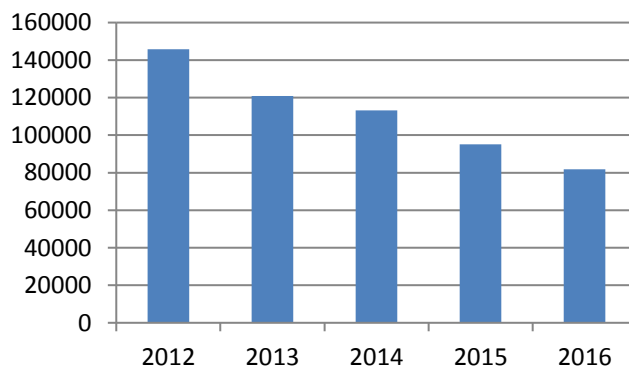
Recettes de fonctionnement



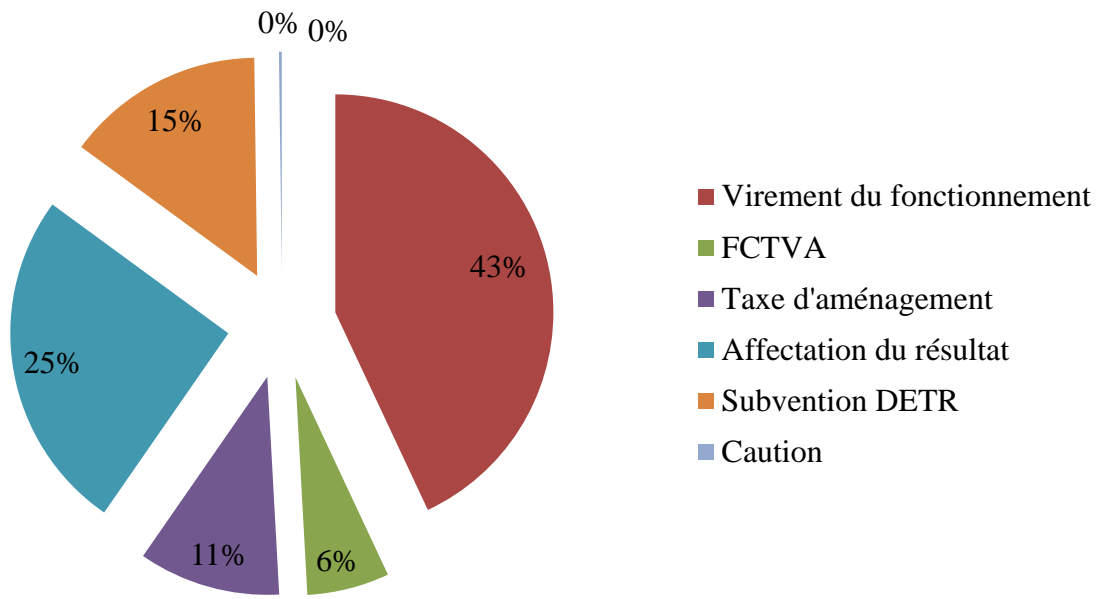
Dépenses de fonctionnement



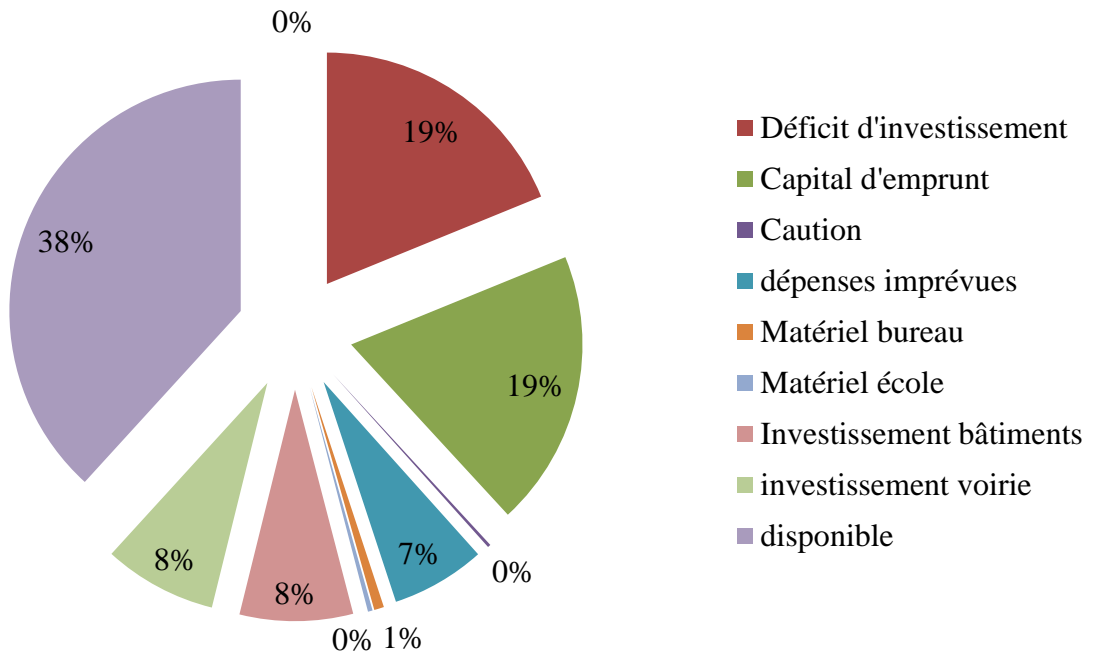
Dotation d'Etat des Territoires Ruraux



Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



➤ **VOTE DES BUDGETS ANNEXES.**

• **CENTRE COMMERCIAL.**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du BUDGET DU CENTRE COMMERCIAL, s'équilibrant en dépenses et recettes, à la somme de :

- 36 050 € pour la section fonctionnement
- 5 531 € pour la section investissement.

• **ATELIER DE MENUISERIE.**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du BUDGET DE L'ATELIER DE MENUISERIE, s'équilibrant en dépenses et recettes, à la somme de :

- 90 086 € pour la section fonctionnement
- 283 160 € pour la section investissement.

• **ATELIER DPI.**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du BUDGET DE L'ATELIER DPI s'équilibrant en dépenses et recettes, à la somme de :

- 390 180 € pour la section fonctionnement
- 385 227 € pour la section investissement.

• **ATELIER MELEZES.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'avant de clore ce budget, il y a lieu de sortir le bien de l'actif ; il convient donc d'annuler la délibération du 03 mars 2016 décidant la dissolution du budget et de prévoir les écritures de sortie de l'actif au budget 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- annule la délibération prise le 03 mars 2016 prévoyant la dissolution du budget ATELIER RELAIS MELEZES ;

- adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du BUDGET DE L'ATELIER MELEZES prévoyant la sortie de l'actif et s'équilibrant en dépenses et recettes, à la somme de :

- 0.00 € pour la section fonctionnement
- 849 684.99 € pour la section

investissement.

• **MODIFICATION DE L'INTITULE BUDGET 7 VILLAS en BUDGET LES TOURNESOLS.**

Considérant le changement d'orientation du projet initial du Budget construction de 7 Villas en la commercialisation du terrain nu en 5 lots viabilisés,

Considérant que les écritures déjà passées sur ce budget concernent également le nouveau projet,

Considérant qu'il n'y a pas lieu de créer un nouveau budget annexe,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de modifier l'intitulé du budget annexe, précédemment nommé « Construction de 7 villas » avec effet au 01.01.2016, comme suit :

- **« BUDGET LES TOURNESOLS ».**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du BUDGET DE « LES TOURNESOLS » s'équilibrant en dépenses et recettes, à la somme de :

- 332 831 € pour la section de fonctionnement
- 689 789 € pour la section d'investissement.

• **EXTENSION ZA 2**

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du BUDGET DE L'EXTENSION ZA 2 s'équilibrant en dépenses et recettes, à la somme de :

- 402 334.10 € pour la section de fonctionnement
- 241 253.10 € pour la section d'investissement.

➤ **SECURISATION ENTREE ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION – RESERVE PARLEMENTAIRE.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de présenter le dossier de sécurisation de l'entrée des écoles au sénateur M. Chaize, dans le cadre de la réserve parlementaire. Monsieur le Maire rappelle également qu'on n'accède plus actuellement à l'école par la route (RD 75).

Il sera prévu donc d'électrifier, avec 1 rail, le portail vert d'accès aux écoles, permettant ainsi l'accessibilité de plain-pied.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne un avis favorable pour la réalisation des travaux de sécurisation,
- décide d'inscrire le programme au budget,
- demande une subvention dans le cadre de

la réserve parlementaire.

➤ **DELIBERATION SPECIALE**
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE
D'ACTIVITE – TAP.

Il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, à temps non complet, pour assurer l'animation des activités périscolaires dans le cadre des T.A.P.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint d'animation 2^{ème} classe représentant deux heures de travail par semaine en moyenne pour la période du 1^{er} avril 2016 au 24 juin 2016, hors vacances scolaires,

➤ **QUESTIONS DIVERSES.**

Marie- Claude Damour : informe de la proposition de l'évêque pour que les élus de participer à un pèlerinage à Rome ; inscription avant le 25 avril. Monsieur le Maire observe que même si il y a séparation de l'église et de l'état, on parle quand même d'Eglise.

Patrice Ansoud informe de la vente du véhicule pompier accidenté pour 300 €, facture à établir. Monsieur le Maire propose que cette somme soit remise à l'Amicale. Il fait part également du forum des CPI de la région à Ars le 28 mai 2016.

Monsieur le Maire

- remercie Michelle Jambon qui s'est beaucoup investie dans les projets de ventes de la commune.

- **Intercommunalité** : Monsieur le Maire alerte l'assemblée sur le coût des déplacements modes doux à l'échelon des 2 intercommunalités. Monsieur le Maire fait part de son désaccord ainsi que celui des élus communautaires Patrice Ansoud et Marie-Claude Damour : actuellement le transport des collégiens habitant au-delà de 3 km du futur collège serait gratuit. Le Président de la Communauté de Communes préconise un ramassage dans le rayon des 3 kms avec appel aux parents pour la prise en charge. Concernant les déplacements en modes doux, il a été voté une ligne budgétaire de 200 000€, à laquelle il faudrait ajouter le coût de transport dans le rayon des 3 kms. Mr le Maire informe que ces 2 dépenses ont été votées sans inscription de recettes en face.

Monsieur le Maire relève, que jusqu'à présent, nous étions dans une petite structure mais cela deviendra compliqué.

Actuellement, il y a 3 délégués par commune membre. Nous passerons de 8 communes à 15 communes, soit 29 délégués : Chaleins 1,5 délégué, soit 1 titulaire et 1 suppléant.

SEANCE du 17 mai 2016 à 20 h 30

PRESENTS : MMES et MRS GROS Gilbert, DAMOUR Marie-Claude, PREVOT Jean-Paul, SALVETTI Catherine, JAMBON Michelle, ANSOUD Patrice, LAPRAS Claude, THÊTE Lydia, BEROUD Jean-Philippe, RAPHOZ Dominic, RICARD Laëtitia, SEZNEC Nolwen. Christian CARDON

ABSENTE EXCUSEE : Sandra MONDON, pouvoir à Michelle JAMBON.

Monsieur le Maire propose un ajout à l'ordre du jour en fin de réunion, concernant un courrier de M. le Maire adressé à CCM3R sur l'éolien.

• **VENTE D'UN BIEN AU CENTRE BOURG - DROIT DE PREEMPTION.**

L'assemblée est informée d'un projet de vente d'un local situé sur la RD 75 (propriété CAILLAT, ancien garage), hangar vétuste en zone UA de 770 m², à 130 000€.

Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis de ses membres sur le choix de préempter ce bien ou pas : en effet, le bien étant situé en zone UA du PLU, on se trouve devant le risque de voir se construire un immeuble R + 2 ou R + 3.

Mais que peut-on en faire et à quel coût ?

Après un tour de table, les élus ne souhaitant pas endetter plus la commune, Il est décidé de ne pas préempter.

• **AVIS SUR LE PROJET DE FUSION DES COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CHALARONNE ET MONTMERLE 3 RIVIERES.**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet, suivi de l'arrêté préfectoral décrivant la fusion.

Le Conseil Municipal trouve étonnant de demander son avis alors que la CDCI s'est déjà prononcée.

5 communes sur 8 ont déjà délibéré. Monsieur le Maire donne lecture, pour modèle, de la délibération prise par une commune de la Communauté de Communes.

Pour 15 communes, il n'y aura que 8 vice-présidents, 29 délégués dont 1,5 pour Chaleins. Le nom de la future intercommunalité serait : Val de Saône Centre.

Une réunion d'information pour les élus est prévue le 8 juin 2016 à Saint-Didier-sur-Chalaronne.

Il paraît difficile de revenir sur notre précédente délibération où le conseil avait émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré avec 10 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet visé dans l'arrêté préfectoral du 05 avril 2016, portant projet de fusion des communautés de communes Montmerle 3 Rivières et Val de Saône-Chalaronne.

• **REFUS DE L'EXTENSION DU PERIMETRE DE L'EPF AIN. (Etablissement Public Foncier).**

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de :

- refuser catégoriquement toute idée d'extension de l'Etablissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) sur le territoire du Département de l'Ain.

- refuser tout prélèvement de fiscalité supplémentaire auprès des ménages et des entreprises du Département au profit d'un outil d'Etat qui n'apporterait rien de plus que l'outil local.

- respecter les actions menées à ce jour par l'ensemble des acteurs locaux en faveur du logement social.

- respecter le principe de libre administration des collectivités locales.

- d'affirmer que l'EPF de l'Ain remplit complètement son rôle auprès des collectivités locales, des politiques locales tout en accompagnant des politiques d'Etat.

- d'inviter chaleureusement Madame Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement et de l'Habitat Durable, à venir découvrir les actions menées par l'ensemble des acteurs locaux permettant la mobilisation du foncier en faveur de la création de logements en mixité sociale sur l'ensemble du territoire du Département de l'Ain.

• **TITRE DE RECETTES A EMETTRE – FACTURATION TRAVAUX D'ELAGAGE.**

Il a été nécessaire d'élaguer certains arbres gênants sur la voie communale n°1, route de Villeneuve, notamment à la propriété de M. GRAND Henri, 51 route de Villeneuve et la propriété de M. GOBET Hubert, 21 impasse des Merisiers.

Concernant M. Grand, devant son obstination à ne pas donner réponse à nos courriers et considérant le risque d'arrachage de fils électriques entremêlés dans les branches et donc les risques de coupures électriques de tout un quartier, Monsieur le Maire précise qu'il a fait procéder, dans le cadre de ses pouvoirs de police, à l'élagage en hauteur de la haie en question.

Concernant M. Gobet, c'est sur sa demande que les travaux ont été réalisés par la mairie avec l'établissement d'un titre de recettes à leur nom.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un titre de recettes, reprenant le temps passé par les agents ainsi que le montant de la location de la nacelle, soit :

163.28 € à Monsieur GRAND Henri
45.21 € à Monsieur GOBET Hubert.

• **ADHESION DE VILLARS LES DOMBES AU SIEP DOMBES-SAONE.**

Le Conseil après en avoir délibéré décide :

- d'accepter l'adhésion de Villars Les Dombes Au Syndicat Intercommunal D'eau Potable Dombes- Saone.

- d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal D'eau Potable Dombes-Saone.

• **INFORMATIONS.**

PLAINTES DE RIVERAINS :

Tapage nocturne, pollution, les week-ends au centre commercial et sur le parking derrière les sanitaires du club house.

Monsieur le Maire a rencontré les services de gendarmerie qui conseillent aux riverains de les appeler au moment des faits.

Au niveau de la collectivité, différentes solutions ont été émises, mais aucune n'est vraiment réalisables : il n'est pas possible de bloquer la nuit l'accès du parking public ; l'idée du gardiennage est trop onéreuse. ...

Toutefois, il est décidé de couper la lumière sur ce

secteur. Un nouvel arrêté a été pris et un courrier a été adressé aux riverains.

SYNDICAT DE RIVIERES - SRTC – Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

Monsieur le Maire informe ses membres du projet de réalisation d'une étude globale des bassins versants de l'Appéum et de la Mâtre. Notre syndicat actuel, le SIAH composé des 3 communes de Villeneuve, Chaleins et Messimy sur Saône, va peut-être rejoindre ce syndicat de rivières.

DOSSIER : TRAVAUX CHEMIN DE BARNU.

Monsieur le Maire retrace l'historique, notamment les orages de 2012, qui se sont produits alors que le chemin de Barnu au Fournieux venait d'être refait. La voirie a été emportée et un dossier a été ouvert au titre des catastrophes naturelles ainsi qu'une demande d'aide auprès du Conseil Général. Le montant total des subventions attendues s'élèvent à 66 000 €, soit 50 % des travaux estimés 120 000€.

En parallèle, ce dossier a été mis au T.A. (Tribunal Administratif), pour dénoncer des malfaçons de la société ayant réalisé les travaux avant l'orage.

Donc les travaux de remise en état de la chaussée ont été suspendus dans l'attente du jugement. Seuls des travaux de mesures préventives conservatoires ont été réalisés à ce jour.

Actuellement, le dossier court toujours ; la maîtrise d'œuvre (Epteau) et l'entreprise Socafil n'ont pas répondu dans les délais. Notre avocat par courrier du 20 avril fait état d'une assignation devant le Tribunal de Grande Instance, afin de préserver les droits de la commune en mettant en œuvre la garantie des assurances des entreprises, mais on ne sait pas quelles seront les conclusions.

Un problème se pose : le temps passe ; nous ne pourrions plus prétendre aux subventions si on ne fait pas les travaux.

La commission voirie s'est réunie et propose des travaux pour améliorer la voirie existante à hauteur de 5000 € pour réparer les points critiques.

Considérant que les travaux préventifs réalisés après les orages de 2012, améliorés par les travaux proposés par la commission sont suffisants, il est donc décidé de suspendre les travaux tels que prévus après les orages et d'adresser un courrier à la Préfecture et au Conseil Départemental pour les en avvertir en précisant que la commune n'a pas les moyens d'engager des dépenses supplémentaires.

EOLIEN :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des échanges qu'il a eu avec la Préfecture, suite à l'envoi d'un courrier d'une personne habitant la commune voisine, qui n'avait pas été admise dans la salle, lors de la réunion publique d'informations sur l'éolien. Réunion réservée aux seuls résidents Chalinois. Monsieur le Maire donne lecture des courriers.

Monsieur le Maire fait part également du projet de courrier qu'il va adresser à la Communauté de Communes, n'ayant toujours pas de réponse suite à notre sollicitation du retour financier dans le cadre d'implantation d'un champ éolien.

S'il n'y a pas de retour financier pour la commune, le dossier reviendra devant le conseil et le projet sera abandonné.

• QUESTIONS DIVERSES.

Mme Damour :

- donne compte rendu de la réunion de la commission voirie, notamment les travaux retenus pour 2016.

- informe : problème de voisinage au hameau de Villette : mur abimé par passage engins sur chaussée rétrécie cause stationnement gênant. Un courrier sera adressé aux voisins.

M. Ansoud invite les élus à la journée de présentation du secours de proximité organisé par le CPINI de Ars sur Formans en partenariat avec les CPINI de Fareins, Savigneux, Villeneuve et Chaleins qui se déroulera le 28 mai 2016 à Ars.

Mme Salvetti :

- donne compte rendu des deux dernières réunions de la commission urbanisme.

- donne compte rendu de la réunion de la commission Culture Sports Loisirs Jeunes : prévision d'un forum des associations le 11 septembre 2016. Une douzaine d'associations participerait.

- Fait le point sur les TAP : 55 enfants en moyenne sur toute l'année (64 ce trimestre). Bilan financier positif pour cette année 2015/2016.

- Réunion de la commission prévue le 26 mai pour orientations de la future rentrée scolaire, avec prévision d'augmentation du tarif des intervenants, d'où augmentation de notre tarif à envisager.



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES du VENDREDI APRÈS-MIDI

En lien avec la réforme des rythmes scolaires mise en place dans toutes les communes en 2014, les élèves de l'école primaire de CHALEINS terminent les cours le vendredi à midi.

Depuis la rentrée, des activités sont proposées aux enfants entre 13h30 et 15h30.

La commune met à disposition les locaux nécessaires et assure la gestion de cette action.

Une commission communale de 6 élues a été mise en place.

Un PEdT (projet éducatif de territoire) instauré en partenariat avec la CAF, la DDCS (direction départementale de la cohésion sociale) et la DSDEN (Education nationale) de l'Ain, permet l'attribution d'une aide financière de l'Etat à hauteur de 50 € par enfant.

55 enfants en moyenne, soit 40% de l'ensemble des élèves scolarisés, ont bénéficié de ces temps d'activités, contre une participation financière des familles fixée à 1€/heure..

5 intervenants ont proposé diverses animations aux enfants répartis dans 4 groupes, en fonction de leur âge, et des normes d'encadrement en vigueur.

Les 3-4 ans ont été pris en charge, tout au long de l'année, par 2 agents communales adjointes

d'animation, qui leur ont fait goûter au chant, aux contes, jeux de plein air et loisirs créatifs (peinture, collages...)

A partir de 5 ans, les enfants ont bénéficié de plusieurs activités : théâtre de marionnettes, loisirs créatifs, jeux collectifs de plein air, slam, hip-hop, tennis, sous la responsabilité d'intervenants extérieurs, certains recrutés auprès d'une association gérant un collectif d'artistes locaux, une personne embauchée en CDD, et un bénévole d'un club sportif de la commune.

Nous préparons la rentrée prochaine depuis plusieurs mois, tout n'est pas finalisé, en particulier le nombre des intervenants, la précarité de cet emploi et l'exigence de qualité expliquant ceci.

Les inscriptions sont prévues du 25 juin au 2 juillet, en mairie, pour un démarrage des activités dès le 2 septembre.

Les modalités ont été transmises par courrier, à chaque famille fréquentant l'école.

Aux enfants et à leurs parents, nous souhaitons d'excellentes vacances.

C. SALVETTI, adjointe, coordinatrice des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires)



CPINI Centre de Première Intervention Non Intégré.



Malheureusement il y a aussi des départs, notamment celui de Nathalie Gourland pour raison personnelle. Une personne très disponible et très engagée au niveau des pompiers. Nous lui souhaitons de retrouver un corps de pompiers et pourquoi pas le nôtre un jour. Merci Nathalie.

Le 28 mai nous avons participé ainsi que Fareins, Villeneuve, Savigneux et Ars à la première journée «Secours de proximité» qui s'est déroulée à Ars sur Formans. Cette journée avait pour but de mieux faire connaître nos CPINI avec des manœuvres, des démonstrations, des photos, du matériel etc.....Une journée très appréciée des visiteurs.

Tout d'abord les Pompiers de Chaleins vous remercient grandement pour votre accueil et votre générosité lors de notre passage pour les calendriers.

L'effectif du CPINI de Chaleins sera fin septembre de 17 Sapeurs-Pompiers dont 4 femmes.

Sophie Laeuffer 1^{er} classe qui était pompier en Alsace, Ghyslain Gaulhier Caporal-Chef pompier dans l'armée et Maxence Groccia issu des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Montmerle ont intégré depuis peu notre CPINI.



Sur notre stand nous avons animé un atelier pour apprendre comment éteindre une casserole en feu. Nous avons eu un très grand succès.

La Mairie pour 2016 a acheté 4 bips, une tenue pour destruction des nids d'insectes et ainsi que du produit. Merci à Mr le Maire et au Conseil Municipal qui est toujours avec nous pour nous aider.

Jacky Coiro Caporal-Chef et Sapeur-Pompier au CIS de Saint Trivier sur Moignans et Célia Knoepfli vont intégrer notre CPINI sur septembre.

Tous les mardis soirs et jusqu'au mardi 30 août nous vous proposons de venir faire de la marche en toute convivialité. Si vous êtes intéressés départ de la caserne à 19h00 précises.

Cela va nous faire un très bel effectif performant, disponible, homogène et aussi une équipe très conviviale et très solidaire, surtout lorsqu'un collègue est en difficultés morales ou physiques.

Vos Sapeurs-Pompiers vous souhaitent de bonnes vacances



ECOLE

LE MOT DE LA DIRECTRICE DE L'ECOLE

Outre le temps que nous passons à apprendre à vivre ensemble, à compter, à lire, à écrire, ce qui prend la plus grande partie de notre temps de classe (*ne l'oublions pas, l'école sert à cela d'abord !*), nous essayons de lier toutes nos activités extérieures aux apprentissages des enfants, même s'ils ne s'en rendent pas compte immédiatement.

C'est ainsi que cette année, les élèves de maternelle sont allés à la ferme de Monsieur Seguin (la Chapelle du Chatelard), que les CP et les CE1 sont allés vivre une journée au temps de leurs grands-parents en visitant le musée de l'école d'autrefois et que les CE2, CM1 et CM2 ont visité le musée des Beaux-Arts (Egyptologie) et le musée gallo-romain à Lyon.

Plus récemment, notre semaine bi-annuelle de prévention routière a eu lieu début juin. Au programme, ateliers pratiques et théoriques. Comment se comporter dans les transports en commun ? En voiture ? Comment traverser une rue en toute sécurité ? Comment maîtriser son équilibre à vélo ? ...

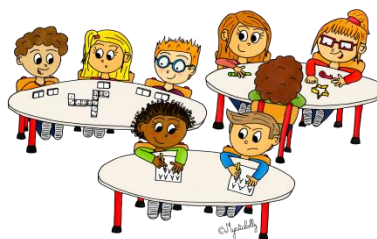


La classe de MS-GS

L'année prochaine, nous attendons encore plus d'élèves à l'école (146 contre 140 cette année), et nous sommes tous prêts à accueillir une éventuelle sixième classe : ceci veut dire un enseignant de plus et une meilleure répartition des élèves. Nous avons le local (classe actuellement inoccupée), ainsi que le mobilier. Concernant les fournitures scolaires, le budget étant alloué par élève, cela ne change rien pour la mairie. Nous nous sommes battus pour ne pas fermer cette classe il y a six ans, nous aimerions désormais la retrouver ! Nous attendons avec impatience la décision de M. l'Inspecteur d'Académie...

La rentrée des classes aura lieu jeudi 1^{er} septembre à 9h (9h15 pour les élèves de 1^{er} année de maternelle), en attendant, nous vous souhaitons un agréable été... ensoleillé...

Emilie Pabois



Sou des écoles de Chaleins



Encore une année scolaire qui s'achève avec un bilan très positif pour le Sou des écoles.

Toutes nos manifestations se sont très bien déroulées, grâce à la bonne humeur et la bonne volonté de tous nos membres actifs. Nous sommes seulement 13 membres actifs...mais heureusement que les conjoints et quelques membres occasionnels viennent nous aider sur certaines manifestations. Sans une participation collective, il serait difficile de maintenir une bonne dynamique. Merci à vous tous de votre implication.

Nous rappelons également que les portes du Sou sont ouvertes, les familles peuvent se présenter, en tant que membres permanents ou en tant que membres occasionnels.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que toutes nos manifestations seront reconduites l'année prochaine :

- Le concert qui a eu un peu moins de succès que la 1^{ère} année mais qui a été très apprécié par les parents présents. Les enfants ont pu chanter sur une vraie

scène avec de vrais musiciens, pour laisser la place à un groupe pop rock.

- Pour le carnaval, les enfants ont défilé par petits groupes dans les rues de Chaleins en vendant des brioches au chalois. Nous remercions vivement toutes les personnes qui ont ouvert leurs portes aux enfants et pour leur générosité.

- La kermesse a été également un grand succès cette année, nous avons pu échapper à la pluie ! Les olympiades, le parcours du combattant et la structure gonflable ont eu un vif succès. Merci au club de foot de nous prêter le stade.

- Une seule nouveauté cette année : une vente d'objets décorés par les enfants (mugs et sacs à dos).

Pour plus de détail sur nos manifestations : les dates, les photos, les budgets n'hésitez pas à consulter notre blog : <http://sdechaleins.blogspot.fr>

N'oublions pas que tous les fonds rapportés lors de ces manifestations permettent de financer les projets pédagogiques et culturels de l'école.

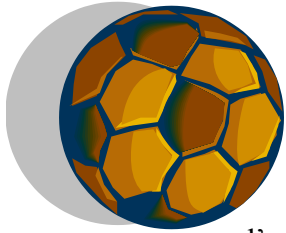
Vous l'avez donc compris, l'association a un rôle important au sein de l'école, la pérennité des projets dépend de l'implication de chaque famille. Sans l'aide des familles le Sou ne peut exister.

C'est pourquoi nous remercions encore tous ceux et celles qui ont participé à ces résultats, parents, équipe enseignante, association de Chaleins, ainsi que les commerces de Chaleins.

En attendant la rentrée, le Sou vous souhaite un excellent été.

Patricia FLANDIN
Présidente du Sou des Ecoles
sdechaleins@gmail.com





INFOS FOOT

La saison 2015-2016 se termine par les derniers entraînements et l'AG en ce mois de Juin et nous pouvons d'ores et déjà présenter le bilan des diverses compétitions et des manifestations effectuées. Dans le domaine sportif, la section « Jeunes » a apporté des satisfactions réelles avec pour objectif principal de faire progresser les enfants dans le meilleur état d'esprit possible.

Les U7 ont parachevé leur saison d'entraînement par quelques plateaux organisés avec les clubs voisins de Trévoux, Jassans, Montmerle. Une dizaine de joueurs s'est bien amusée avec leurs jeunes coachs Baptiste et Léo et nous espérons que tous continuerons à jouer la saison prochaine.

En U9, l'équipe 1 a joué au 1^{er} niveau et l'équipe 2 au 2^{ème} niveau. Les joueurs, entraîneurs et parents étant tous très motivés, la saison est réellement satisfaisante tant sur le plan de l'entraînement (Philippe et Ludo) que lors des plateaux du samedi matin.

En U11, les résultats sont corrects avec 1 équipe au 2^{ème} niveau et 1 au 3^{ème} niveau. L'effectif étant réduit (20 joueurs), l'assiduité aux entraînements a été bonne mais plus délicate pour les matchs du samedi avec l'équipe 2 parfois incomplète et 2 forfaits enregistrés. Jules, Mathieu et Jérôme ont œuvré toute la saison auprès de ces jeunes.

En U13, une très bonne saison pour l'équipe 1 au 2^{ème} niveau et encourageante pour la 2, coachées par Patrick et Yoan qui ont su apporter une réelle envie aux joueurs pour obtenir de bons résultats. L'équipe 1 termine 1^{ère} de son championnat. Quant à l'équipe 2, la saison fut un peu plus difficile mais ces jeunes ont réalisé quand même de bons matchs.

En U15, l'équipe termine 2^{ème} de son championnat et les coachs Jordan et Dany sont très satisfaits de la saison et bravo pour le final de décrocher cette seconde place.

En U17, l'équipe a évolué en 1^{ère} division et finit à la 3^{ème} place. Didier, Fabrice et Cyril ont dû céder certains de leurs joueurs en U19, rendant l'équipe moins performante mais l'ambiance étant là, la saison fut tout de même réussie.

En U19, cette formation dirigée par Jérémy et Thierry est à féliciter car elle a progressé au cours de la saison et obtenu des résultats probants lors des matchs retour. Elle termine 3^{ème} dans son championnat en promotion d'excellence. Quelques jeunes continueront en Seniors la saison prochaine ; c'est une satisfaction pour les éducateurs « jeunes » qui voient la formation récompensée.

Coté Seniors, ce fut une année sportive assez éprouvante avec quelques péripéties qui devront vite être oubliées pour consolider la pérennité de ce club. Nous remercions vivement Thierry et Fred les entraîneurs Seniors d'avoir effectué la 1^{ère} moitié de saison malgré les difficultés rencontrées et Christian d'avoir pris le relais pour cette fin de saison. L'équipe 1 en promotion d'excellence termine 9^{ème} avec 5V, 6N et 11D et se maintient pour sa 3^{ème} année à ce niveau.

Quant à l'équipe 2, en 3^{ème} division, elle termine 9^{ème} et se maintient donc en 3^{ème} division. Cette équipe, avec un effectif amoindri, a réalisé de bons matchs mais n'a pu rivaliser face à des équipes fanions voire des équipes réserves plus étoffées.

L'équipe dirigeante sera renouvelée suite aux arrêts du Président et vice-président et le club compte beaucoup sur la bonne volonté de tous, pour apporter leur soutien à cette nouvelle équipe.

Les manifestations organisées au cours de l'exercice, le concours de pétanque, le loto, le concours de coinche, les calendriers, ont connu la réussite. Le tournoi « Jeunes » en salle au mois de Février a rassemblé 40 équipes.

Cette année, 10 équipes ont participé au tournoi Seniors à 7 au mois de Mai

Pour terminer, nous préparons déjà la saison prochaine en espérant garder et même augmenter tous nos effectifs de joueurs que ce soit en Jeunes et Seniors. Nous remercions toutes les personnes qui ont œuvré tout au long de la saison : éducateurs, bénévoles du club, parents de joueurs, sponsors ainsi que les municipalités pour leur soutien actuel et futur...

Bonnes vacances à tous

Le Bureau.



Nouvelles des Classes en 7 de Chaleins « la 7 Extra ».

La 7 EXTRA en préparation pour son année de conscrits 2017, démarche auprès des plus jeunes pour relancer la motivation et l'envie de se retrouver, de partager par la mémoire des souvenirs d'enfance, mais aussi le moyen de se créer de nouvelles histoires avec les conscrits. Mais ces souvenirs et ces nouvelles histoires sont aussi à se partager avec les décades plus âgées, pour un échange entre générations, car toutes ces générations ont un point commun avoir eu 20 ans un jour.

Dates à retenir.

Samedi 2 juillet, soirée rencontre au MADISON à Chaleins, sur invitation du groupe 7 extra, avec les jeunes pour un échange convivial.

Samedi 27 et dimanche 28 août, tournées des brioches, vogue avec des manèges pour enfants et ados (autos scooters), et repas champêtre. Dimanche 11 septembre, la 7 EXTRA sera au FORUM des associations à Chaleins.

La 7 extra compte sur l'ensemble des Chalinois et Chalinoises, pour vivre également, par sa présence aux manifestations, par son accueil (tournées des brioches).

Ces différents moments existent pour encourager à préserver et à faire vivre les traditions et usages de nos villages.

Si vous êtes de la 7,
(Renseignements au 06 86 07 72 25).

La 7 extra, vous souhaite un bel été 2016.

L'équipe 7 extra.



Cette saison fut riche pour le club de tennis. Côté compétition, après la montée à l'automne dernier en catégorie des +35 ans, le club accède à la

4ème division en catégorie Séniors Hommes.

Le recrutement d'une joueuse diplômée a permis de lancer depuis Février dernier, l'école mini tennis.

7 enfants de 5 à 9 ans se sont donnés rendez-vous sur nos courts tous les samedis après-midi de 14h30 à 15h30.

CLUB DE TENNIS.

Le club a également activement participé aux activités TAP du vendredi en mettant en place 8 sessions de 2 heures sur l'année scolaire.

Nous finissons l'année avec 29 adhérents dont 8 joueurs licenciés classés de 30 à 30/5.

Pour l'année prochaine, nous participerons à la journée des associations le 11/09 prochain, en espérant pouvoir continuer notre école mini tennis et permettre l'accès à notre club au plus grand nombre.



ASSOCIATION LES PINCEAUX EN COULEURS : COURS DE PEINTURE

L'association Les pinceaux en couleurs propose des cours de peinture à destination des enfants, adolescents et adultes quel que soit leur niveau.

Nous proposons deux cours :

-Cours enfants/ adolescents/ adultes: mardi de 17H30 à 19H30, 1H30 pour les enfants, 2H pour les adolescents et adultes.

-Cours adultes : mardi de 19H30 à 21H30

Les cours sont dispensés par une jeune artiste dynamique, Muriel Rognard qui a à cœur de nous faire découvrir plusieurs techniques de peinture et sait accompagner chacun, débutants ou confirmés afin que tous puissent progresser.

Les cours ont lieu dans un agréable local, neuf, entièrement dédié aux activités de peinture, ils se

déroulent dans une atmosphère amicale, bienveillante et plutôt joyeuse !

L'année se termine par une belle exposition où chacun peut mettre en avant ses réalisations. .

Venez nombreux découvrir nos ateliers- Séances d'essais gratuites

Contacts et renseignements :

Sophie SOLMAZ : 09 54 88 69 25

Marie Claude BRAILLON : 04 74 67 80 65

Association « VIVRE EN FORME »

L'association maintient un bon taux de participation aux trois activités (gym fitness, gym douce pilates et zumba) animées par Agnès Roux qui stimule l'envie de les pratiquer grâce à la multitude d'exercices proposés sur des morceaux de musique toujours bien adaptés. Même s'il n'est jamais facile de dépasser ses limites, à l'issue de chaque séance, une sensation de bien être est perçue par l'ensemble des participantes.



L'assemblée générale ouvrira la soirée de fin de saison prévue autour d'un repas au restaurant le 1^{er} juillet.

Composition du bureau :

Présidente Tupin Josée

Tél 04 74 67 91 91

Secrétaire Franck Chantal

Tél 04 74 67 95 45

Trésorière Prévost Brigitte

Tél 04 74 67 85 87

Pour plus d'informations, se connecter sur : vivreenformechaleins@hotmail.fr

Il est à noter que 30 % des inscrites doublent leur plaisir en participant à deux activités différentes et même trois pour 2 « sportives accomplies »...

WING TSUN SELF DEFENSE

Wing Tsun self défense à Chaleins, de 19h30 à 21h30 tous les lundis à partir de début Septembre 2016.

Cours d'essai possible, présentez-vous à la salle des fêtes de Chaleins aux heures de cours .

Cet art de combat peu connu ne demande pas une condition physique énorme. Basé sur des techniques associant rapidité et souplesse, Il convient autant aux femmes qu'aux hommes.

Quelques films sur cette discipline existent pour vous faire une idée.

(IP MAN 1,2et 3 films biographiques de maitre IP MAN qui fut le maitre de l'illustre acteur et créateur du jet kun do, BRUCE LEE).

Le jeune maitre Romain est à l'écoute de ses élèves et vous permettra de vous épanouir dans cet art dans une ambiance bon enfant. J'espère vous accueillir nombreux aux cours du lundi soir.



SOCIETE DE PECHE Les Amis de la Mâtre

La société de pêche, Les Amis de la Mâtre, informe que leur safari truites s'est très bien déroulé le 6 juin en présence de quelques Chalinois et sera renouvelé l'année prochaine.

COMITE DE JUMELAGE



La marche familiale du jumelage a été, comme chaque année où le soleil veut bien nous accompagner, une réussite avec 191 marcheurs dont

131 sont restés pour déguster la traditionnelle assiette saucisson/lard pommes de terre dans une ambiance conviviale.

Les rendez-vous 2016 : 3 et 4 septembre voyage chez nos amis Italiens.

Soirée théâtre dernier weekend de novembre et premier de décembre au théâtre de Glétens à Jassans.

A marquer dans les agendas : marche familiale « marchons, mâchon » : 19 mars 2017.

Pour tout renseignement Michel Marion
tel :04 74 67 88 54.



ADMR Association d'Aide a Domicile en Milieu Rural

L'A.D.M.R. est présente sur votre commune.

Le projet de l'A.D.M.R. repose sur un objectif simple : permettre aux familles et aux personnes de bien vivre chez elles en apportant un service personnalisé et fonctionnel selon leurs attentes et leurs besoins.

L'A.D.M.R. offre des services à domicile à des publics différents : personnes âgées, malades, handicapés, familles, personnes en situation d'exclusion...

Ces services sont destinés à tous ceux qui veulent améliorer la qualité de leur vie, faire face à des difficultés passagères ou à un handicap ou simplement recevoir de temps en temps le coup de main qui rend la vie plus facile.

Dans ce domaine, l'A.D.M.R. propose une large palette de services à domicile auprès :

- ◆ des familles par des TISF (Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale)
- ◆ des personnes âgées ou malades par des aides à domicile

- ◆ d'enfants ou d'adultes handicapés par des auxiliaires de Vie.

L'association effectue :

- ◆ de la garde d'enfants à domicile
- ◆ de la téléassistance
- ◆ un service de livraison de repas

En 2015, l'A.D.M.R. est intervenue sur votre commune et a effectué 3 391 Heures auprès des personnes âgées, malades, handicapées et familles, a livré 1 434 repas et assuré 36 mois de téléassistance.

A partir du 1^{er} septembre 2016, BOURGOGNE

Repas sera notre nouveau fournisseur de repas, les livraisons en liaison froide seront toujours effectuées par nos soins.

Le secrétariat est ouvert à la maison des services,
121 route de St Trivier du lundi au vendredi de 7h30-12h30 et 13h00-15h00.



En dehors de ces horaires, permanence téléphonique : 04 74 67 87 75

fax : 04 37 55 04 15,

courriel : achaleins@fede01.admr.org



COMITE DES FETES. **Tarifs des locations**



Descriptif	Tarifs	Caution obligatoire
Table 2200x900	1.60 €	150.00 €
Banc 2000	1.20 €	150.00 €
Chaise	1.00 €	150.00 €
Cafetière 100 tasses	10.00 €	150.00 €
Sono pour association	16.00 €	150.00 €
Rideau de scène (uniquement Associations)	100.00 €	1500.00 €
Moquette de scène (uniquement Associations)	30.00 €	400.00 €
1 barnum	50.00 € (+10€ de montage)	500.00 €
2 barnums	70.00 € (+15€ de montage)	500.00 €
3 barnums	90.00 € (+20€ de montage)	500.00 €

Pour tous renseignements et locations contacter :
ANSOUD Yves au 06.82.36.26.06.

Nous rappelons que le matériel en location est réservé aux chalinois et aux associations chalinoises, mais le matériel doit rester sur la commune de chaleins .

Pour transporter le matériel venir avec une fourgonnette ou remorque avec des sangles pour l'attacher correctement de manière à éviter les chutes et les dégradations, si ces conditions ne sont pas respectées, le matériel ne sera pas loué.

Merci pour votre compréhension.

Manifestations à inscrire sur les panneaux aux entrées du village :

Faire passer votre texte 15 jours avant l'événement à : Mr COLAS Lucien 22 route de Fareins
01480 Chaleins

Tel : 04.74.67.93.19.

Merci

Nous vous souhaitons un bel été et de bonnes vacances.

Le bureau

Un grand merci aux trieurs Chalinois !

Sur Chaleins, il existe deux points PROPRETE, où vous pouvez déposer des emballages à recycler. Ces deux points sont situés au cimetière et vers le silo, route de Messimy.

Tous les papiers sont à déposer dans le conteneur bleu : magazines, livres, papiers de brouillon, enveloppes, cahiers, journaux ... Collectés par l'entreprise GUERIN, le papier est ensuite recyclé pour refaire des journaux.

Bouteilles en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve et petits cartons (boîte de céréales, paquet de gâteaux) sont à déposer en vrac dans le conteneur jaune des emballages.

Collectés par l'entreprise VEOLIA, ces emballages sont séparés par catégorie au centre



de tri de NICOLLIN, situé à Saint-Fons (69) et recyclés ensuite pour refaire des pulls en polaire ou des moquettes de voiture, du mobilier de jardin, des cartons, du papier toilette ou encore des boîtes de conserve.

Pots, bocaux et bouteilles en verre sont à déposer dans le conteneur vert. Collectés par l'entreprise



GUERIN, le verre est ensuite recyclé pour refaire du verre, à l'infini. Un grand merci aux trieurs de Chaleins !

Environ 37 tonnes de verre sont triées chaque année sur la commune, soit 27 kg par habitant. Environ 16 tonnes de papiers sont triées chaque année sur la commune, soit 13 kg par habitant.

Un flyer et un sac de précollecte sont disponibles en mairie ou au SMICTOM, pour tout savoir sur le recyclage du verre.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

le SMICTOM 114 allée de Forquevaux à Trévoux,

Tel : 04 74 00 19 02

mail : contact@smictom01.fr

Site internet : www.smictom01.fr

(ouverture fin juillet 2016.)

CCM3R SERVICE JEUNESSE

Inscription obligatoire à l'Accueil de Jeunes par cotisation de 10 € par an déductibles de la première activité payante.

Pour toutes les activités nautiques un brevet de natation 25m doit être fourni à l'inscription.

Horaires des départs et retours donnés à titre indicatif pouvant être modifiés selon l'activité.

Lieux de rendez-vous donnés la semaine précédant l'activité

Sorties à la demi-journée avec participation financière.

Inscription obligatoire à l'Accueil de Jeunes avant le 1 juillet 2016.

Du 6 au 13 juillet 2016

Mercredi 6 juillet 14h-18h

Canoë

8 places / 16,10€

Jeudi 7 juillet 14h-18h

Ski nautique

8 places / 16,10€

Vendredi 8 juillet 14h-18h

Téleski nautique

8 places /

16,10€ découverte ski 1h

26,10€ wakeboard 2h

Lundi 11 juillet 14h-18h

VTT

8 places

Gratuit pour les adhérents Service Jeunesse

Mardi 12 juillet 14h-18h

« Survivor » + piscine

Course d'orientation style Koh-Lanta

8 places / 6,10€

Mercredi 13 juillet 14h-18h

Paint-Ball

8 places / 21,10€

Du 18 au 22 juillet 2016

Lundi 18 juillet 14h-18h

Visite Demeure du Chaos

8 places / 6,10€

Mardi 19 juillet 14h-18h

Vélo + piscine Thoissey

Entrée piscine à la charge des participants

Mercredi 20 juillet 14h-18h

Equitation

8 places / 16,10€

Jeudi 21 juillet 14h-18h

Paint-Ball ou accrobranche

8 places / 21,10€

Vendredi 22 juillet 14h-18h

Création / arts plastiques

Préparation Beach-Party

8 places

Gratuit pour les adhérents Service Jeunesse

Paddle

6,10€

Du 25 au 29 juillet 2016

Lundi 25 juillet 14h-18h

Voie verte

Skates - Trotinettes - Rollers

Mardi 26 juillet 14h-18h

Parkour Aventure

8 places

Gratuit pour les adhérents Service Jeunesse

Mercredi 27 juillet 13h30-18h

Quad

8 places 26,10€

Jeudi 28 juillet 14h-18h

Equitation

8 places / 16,10€

Vendredi 29 juillet 14h-18h

Bubble Foot

8 places / 11,10€

L'Accueil de Loisirs, en partenariat avec le Service Jeunesse, propose des séjours vacances **pour les adolescents de 12 et 13 ans**

L'inscription se fait obligatoirement pour toutes les demi-journées d'une même semaine (3 ou 5 après-midi selon le calendrier scolaire, les jours fériés et les jours d'ouverture de l'Accueil de Loisirs).

Du mercredi 6 au vendredi 8 juillet 2016

« Sports et Eau »

Du jeu, de la nature et de l'eau

3 après-midi dont ski-nautique et kayak

Du lundi 11 au mercredi 13 juillet 2016

« Survivor »

Découvrir la stratégie et la cohésion d'équipe en pleine nature

Vtt/ Survivor (jeu pleine nature)/ Paint-Ball

Du lundi 18 au vendredi 22 juillet 2016

« Création »

S'exprimer par le graffiti, la vidéo ou la danse

Visite demeure du Chaos/Graff/Equitation/ Accrobranche ou paint-ball/Beach-party

Du lundi 25 au vendredi 29 juillet 2016

« Découverte »

Visites, expérimentations et sports à sensation

Voie verte en roulettes/Parkour aventure/Quad/Equitation/ Projet fin juillet

ASSOCIATIONS

Bien vivre aux portes de la Dombes Président :Monsieur JAMBON Sébastien tel 06 62 38 17 13

Cantine scolaire : Présidente Madame PANAYE Maryline

CALENDRIER DES FETES

Vendredi 1 ^{er} juillet	Assemblée générale	Vivre en forme
Samedi 2 juillet	Soirée rencontre avec les jeunes	Classe en 7
Samedi 27 août	Tournée des brioches	Classe en 7
Dimanche 28 août	Vogue	Classe en 7
Samedi 3 dimanche 4 septembre	Visite en Italie	Comité de jumelage
Samedi 11 septembre	Forum des associations	
Vendredi 7 octobre	Coinche	Club Loisirs et Amitiés
Vendredi 15 octobre	Loto	Sou des écoles
Samedi 26 novembre	Soirée cinéma	Sou des écoles
Vendredi 30 décembre	Coinche	Amicale des Sapeurs-Pompiers



LISTES ELECTORALES

Les nouveaux habitants et les jeunes non-inscrits d'office, doivent demander leur inscription sur la liste électorale avant le 31 décembre de chaque année pour être électeur l'année suivante.

Se présenter à la Mairie avec sa carte d'identité et un justificatif de domicile.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la Commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la Mairie au plus tard le 30 janvier 2017.

RECENSEMENT MILITAIRE

Dès l'âge de 16 ans les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Ils se muniront de leur carte d'identité et du livret de famille des parents.



Une attestation de recensement leur sera délivrée. A noter qu'une copie de ce document est nécessaire pour s'inscrire à certains concours, à

l'examen du permis de conduire ou à la conduite accompagnée, au baccalauréat...

ATTENTION AUX BRUITS



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les motoculteurs, tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques...

ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30

Les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures 30

Les dimanches de 11 heures à 12 heures exclusivement.

Ils sont interdits les jours fériés

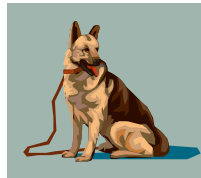


OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Vous partez en vacances, vous pouvez signaler votre absence en vue d'une surveillance faite par la gendarmerie.

Un formulaire est à retirer en Mairie ou sur Internet, www.gendarmerie.interieur.gouv.fr et à remettre à la gendarmerie sous enveloppe fermée.

ANIMAUX DE COMPAGNIE



Par mesure d'hygiène, les propriétaires de chiens sont priés de prendre toutes les précautions nécessaires pour que leurs compagnons ne souillent pas les trottoirs, les pelouses, les jardinières

de fleurs et les chaussées. La divagation est interdite. Tout animal capturé sera placé à la SPA de suite.

De même, prenez toutes vos dispositions pour que vos chiens ne gênent pas le voisinage par leurs aboiements intempestifs de jour comme de nuit.

BRULAGE

La valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée,

Le brûlage est interdit dans le bourg et les lotissements et les hameaux proches des maisons. Le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé uniquement en ce qui concerne les particuliers dans les zones non constructibles (A).

Les déchets doivent être secs afin de limiter les fumées.

Le brûlage de déchets verts est interdit ainsi que l'adjonction de produits (pneus, huile de vidange, gasoil) pour activer la combustion.

Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.

Le brûlage ne doit entraîner pour le voisinage et les usagers des axes routiers aucune gêne, ni danger, ni insalubrité par les fumées. Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 100 mètres de toutes habitations et voies de circulation.

Le brûlage ne doit pas être effectué à moins de 10 mètres des lignes électriques et de 200 mètres d'une forêt.

Le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne.

Le brûlage doit être effectué entre le lever du jour et 20h, heure à laquelle l'extinction doit être totale.

CARTES D'IDENTITE

Les enfants des écoles font parfois des voyages. Le délai pour obtenir une carte d'identité étant très long, les parents devront penser à faire les démarches dès la rentrée scolaire.

VEHICULES A DEUX ROUES ET TROTTOIRS.

Les parents doivent veiller à ce que les enfants n'encombrent pas les trottoirs en roulant à vélo cela peut être dangereux pour les usagers piétons. Les véhicules à deux roues motorisés doivent être équipés de silencieux réglementaires et respecter la vitesse en agglomération.





Le Conseil municipal vous souhaite de bonnes vacances.